

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

Délibération n° 2014/70

Objet : Vente d'un terrain par la commune – zone Hinter den Garten et modification de la délibération n° 2014/58 du 10/09/2014 relative à la vente de terrains par la commune

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Vu la délibération n° 2014/58 en date du 10 septembre 2014 relative à la vente de terrains par la commune dans la zone Hinter den Garten ;

Vu la délibération n° 2014/64 en date du 17 octobre 2014 relative à la signature d'une promesse de vente pour un terrain si situant dans la zone Hinter den Gaerten ;

Considérant que la délibération n° 2014/58 sus-mentionnée présente une erreur matérielle quant au numéro de la parcelle et la superficie ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

MODIFIE la délibération n° 2014/58 du 10 septembre 2014 comme suit : décide de vendre (...) la parcelle au numéro provisoire Section 2 n° 9/177 d'une superficie de cinq ares et quatre-vingt-treize centiares (5,93 a) pour un montant HT de 106 245,83 € et 127 495 € TTC à Monsieur Jauffrey WANNINGER et Madame Caroline CAGNON épouse WANNINGER domiciliés au 3 rue Principale à WINTZENHEIM-KOCHERSBERG (Bas-Rhin) ; le reste de la délibération restant inchangé ;

DECIDE de vendre en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée la parcelle au numéro provisoire section 2 n° 13/177 d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 63 250 € et de 75 900 € TTC avec Monsieur Olivier STHAL domicilié 2 rue du Moulin à STUTZHEIM-OFFENHEIM (Bas-Rhin) et Madame Virginie, Caroline SPEHNER domiciliée 27A rue Cerf Berr à STRASBOURG (Bas-Rhin).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH